

FEUILLE OFFICIELLE

DES

ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

Paraissant le Jeudi de chaque semaine.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES. 3 fr.
CHAQUE LIGNE AU-DESSUS. . . . 0 fr. 40 cent.

Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE

ARRÊTÉ déclarant exécutoire le rôle supplémentaire des patentnes délivrées dans le cours de l'année 1867.

Saint-Pierre, le 30 juin 1868.

Nous, Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

Vu les articles 13 et 102 de l'ordonnance organique du 18 septembre 1844;

Vu les arrêtés des 27 décembre 1847 et 29 octobre 1859, pour la contribution des patentnes, et celui du 3 novembre 1860 portant nouvelle fixation de ce droit;

Sur la proposition de l'Ordonnateur;

Le conseil d'administration entendu;

AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Article 1^{er}. Est déclaré exécutoire le rôle supplémentaire des patentnes délivrées dans le cours de l'année 1867 s'élevant à la somme de quatre mille neuf cent quatre-vingt-six fr. cinquante-trois centimes.

Art. 2. Le recouvrement dudit rôle se poursuivra conformément aux lois et arrêtés sur la matière.

Art. 3. L'Ordonnateur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué et enregistré partout où besoin sera, et déposé au contrôle.

Saint-Pierre, le 30 juin 1868.

V. CRENN.

Par le Commandant :

L'Ordonnateur,
A. LE CLOS.

NUMÉRO 31.

JEUDI 30 JUILLET 1868.

DISPOSITIONS

pour la célébration de la fête nationale
du 15 août.

Saint-Pierre, le 23 juillet 1868.

Le Colonel Commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon, arrête les dispositions suivantes à l'occasion de la fête nationale, qui sera célébrée le 15 août prochain :

1^o Le 14, au coucher du soleil, il sera fait une salve de 21 coups de canon, par la batterie de la place et par le stationnaire, pour annoncer la solennité du lendemain.

2^o Le lendemain, 15 août, cette salve sera répétée au lever du soleil, en même temps que le stationnaire arborera le pavillon national ; à ce moment, les bâtiments de l'État, ceux du commerce, le sémaphore et les établissements publics se pavoiseront.

3^o Les détachements de Gendarmerie, d'Artillerie et la Compagnie de discipline seront passés en revue par le Commandant sur la place du Gouvernement, à 10 heures.

4^o Il y aura à 10 heures 30 minutes une messe militaire, suivie du *Te Deum*. A 10 heures 20 minutes MM. l'Ordonnateur, le Chef du service judiciaire, les Chefs des divers services, les fonctionnaires, officiers et employés sous leurs ordres, MM. le Contrôleur colonial et les membres du conseil d'administration, se rendront à l'hôtel du Gouvernement, pour accompagner le Commandant à l'église.

Au moment où l'on entonnera le *Te Deum* il sera fait par la batterie de la place et par la goëlette stationnaire une nouvelle salve de 21 coups de canon.

5^o Le détachement de gendarmerie four-

PRIX DE L'ABONNEMENT :

UN AN.	15 fr.
SIX MOIS.	8
TROIS MOIS.	4
UN NUMÉRO.	0 fr. 50 cent.

nira les escortes réglementaires.

6^o Les militaires et marins, punis pour fautes légères, seront graciés.

7^o Les troupes et les équipages des navires de guerre recevront une ration extraordinaire de vin et une demi-journée de solde réglementaire.

8^o Il y aura des jeux publics sur la place du quai de la Roncière et des régates dans le port.

Un tir à la cible sera également organisé à l'occasion de cette fête.

9^o Une dernière salve de 21 coups de canon, sera faite au coucher du soleil, par la batterie de la place et par la goëlette la *Mouche*.

10^o Le soir les édifices publics seront illuminés.

11^o La retraite sera battue à 10 heures.

La fête nationale sera célébrée le même jour à Miquelon.

MM. les Chefs d'administration et les Chefs de corps sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre qui sera enregistré partout où besoin sera et inséré à la *Feuille officielle*.

Saint-Pierre, le 23 juillet 1868.

V. CRENN.

Par arrêté du Commandant en date du 18 juillet 1868, pris en conseil d'administration sur le rapport de l'Ordonnateur, un acte de francisation pure et simple a été délivré à la goëlette de construction française *Protégé-de-Dieu*, jaugeant 8 tonneaux 88/100 et appartenant au sieur Girardin (Hippolyte-Edouard).

FEUILLETON.

LA NAVIGATION

Poème

« Gloire ne cherche

« Péril ne crains. »

I

L'homme ! énigme sans mot ! insoudable mystère !
Corps fragile et chétif, esprit audacieux !
Limon pétri par Dieu, fait pour ramper sur terre ;
Limon émané de Dieu, fait pour monter aux cieux !...
L'homme ne faiblit pas devant son impuissance ;
Du pouvoir créateur ce fils abandonné
Pressa le sein fécond de la nature immense
Et le suc généreux, alors lui fut donné !
Mais, plus il a de biens et plus il en réclame ;
D'un désir satisfait un autre est survenu ;
Un besoin vient ronger incessamment son âme :
C'est l'amour du nouveau, la soif de l'inconnu !
Des secrets de la terre il a vaincu l'obstacle,
De ce qui pouvait nuire il a fait son profit ;
Mais la mer ! Elle est là.... dernier mot du miracle
Jeté devant ses yeux comme immense défi !
Eh bien ! il domptera cet océan rebelle....
Un tronc d'arbre creusé, sur l'eau peut se tenir ;
Géant morceau de bois, — Oh ! première nacelle,
Tu fus le trait d'union des peuples à venir !

Attendez ! les poissons vont servir de modèles...
Des avions bientôt battent les flots ouverts ;
A sa maison flottante il attache des ailes.
Et voilà l'homme maître et de l'onde et des airs !

Est-ce l'attrait des biens cachés sur d'autres plages
Qui du premier nocher a fait un conquérant ?
Est-ce plutôt l'amour aussi vieux que les âges ?
Et bravait-il la mort pour rejoindre une enfant ?

De ce navigateur a péri la mémoire...
Dans les siècles son nom s'effaça pour jamais.
Héros sans le savoir ! Si tu vécus sans gloire,
Ton souvenir du moins reste par des biensfaits !

II
Voilà d'autres esquifs, — la mer n'est plus déserte ;
Les peuples vont pouvoir se croiser sur ses bords ;
Elle semble d'orgueil gonfler sa robe verte,
Joyeuse de porter et l'homme et ses trésors !....
Partout où la nature à tout jamais féconde
Fit naître des mortels sous la voûte des cieux,
On les vit confier aux caprices de l'onde
Des pays éloignés les trésors précieux.

Le lin qui doit vêtir l'humble vierge et la reine,
Le raisin produisant d'enivrantes liqueurs,
L'or !... devenant pour tous puissance souveraine,
Auteur du bien, du mal, des rires et des pleurs !
Chaque contrée alors vient offrir sa richesse :
Tyr, ses brillants tissus ; l'Egypte, ses moissons ;
L'Afrique, ses métaux, ses bois, ses fruits ; la Grèce,
Ses beaux marbres si purs ; l'Espagne ses toisons.

Comme l'abeille d'or, à l'aurore vermeille,
Porte à la ruche un miel puisé dans mille fleurs,
Ainsi l'homme transporte, infatigable abeille,
A ses frères nombreux le fruit de ses labours !

Dès fleuves et des mers répandus sur la terre,
Froid réseau circulant dans ses flancs entr'ouverts,
L'homme, par son génie, en fait l'immense artère
Portant le sue de vie à ses membres divers !

Oh ! devons-nous penser qu'il existe à cette heure
Des peuples se croyant hélas ! déshérités ?
Non, les biens que, de loin, leur voix demande et pleure
Sur un esquif, bientôt, leur seront apportés !...

III

Le progrès a laissé dans sa marche intrépide
Bien loin le faible esquif dont la mer fit un jeu.
Voilà le beau trois-mâts et sa course rapide !
Le vapeur, corps de fer avec âme de feu ;
Le brick glissant sur l'eau comme une aile de cygne,
Le côtre, la corvette et les fiers baleiniers ;
Tous marchent hardiment au but qu'on leur assigne
Comme au devant du feu s'élançent les guerriers !
La pirogue qui semble une flèche légère
Et l'imposant vaisseau qui porte dans ses flancs
Mille bouches d'airain vomissant le tonnerre
Et montrant des humains quels sont les jeux sanglants !..
Car l'homme, bien souvent, de l'homme est la victime.
Changer le bien en mal, pour lui ce n'est qu'un jeu.
Il ne comprend donc pas, que créer est sublime,
Que détruire est un droit qui n'appartient qu'à Dieu !

PARTIE NON OFFICIELLE

— On lit dans la *Minerve* de Montréal :

On sait qu'anciennement les Français faisaient la pêche sur les banes de Terre-Neuve. Nos pères ont même été les premiers à comprendre l'importance immense qu'il y avait à exploiter ces précieuses richesses de la mer. Lorsque Hudson vint découvrir la baie qui porte son nom, il rencontra sur sa route plusieurs pêcheurs français qui fréquentaient déjà depuis longtemps ces parages.

Les Français, pour leur malheur, ne surent pas conserver longtemps ces riches possessions qui, en 1714, par le traité d'Utrecht, furent cédées à l'Angleterre; ce traité fut confirmé par la déclaration de 1783 et par le traité de Paris en 1814.

Les Français, par les restrictions insérées dans ces divers documents, prétendent avoir mis à l'abri de toute atteinte leurs droits de propriété exclusive sur les places de pêche qu'ils avaient l'habitude de fréquenter, et sur les rives avoisinantes où ils ont besoin de descendre pour préparer leur poisson, réparer les filets, placer leurs magasins, etc.

C'est cette partie de l'île de Terre-Neuve, connue encore sous le nom de Rivage Français (French Shore) qui comprend près de la moitié de l'île, qui est en ce moment l'objet d'un démêlé grave et compliqué entre la France, d'une part, et l'Angleterre et la colonie intéressée, de l'autre.

Dans l'origine, ces restrictions de la France paraissaient de peu de valeur, parce qu'on ne croyait pas que la colonie pût jamais acquérir la moindre importance. On ne la considérait que comme un poste de pêche, si bien que l'officier qui en avait le gouvernement portait le titre d'amiral pour les Pêcheries. Ainsi, on a laissé les Français interpréter leurs traités comme ils le jugeaient à propos, dans la persuasion où l'on était, que les empiètements qui pourraient en résulter ne seraient jamais de nature à autoriser la moindre réclamation.

Mais ces prévisions ont été trompées. Les habitants de Terre-Neuve ont augmenté en nombre; leur esprit d'entreprise s'est accru dans la même proportion, et aujourd'hui ils n'auraient pas trop de tout leur territoire; d'autant plus qu'ils ont découvert justement dans la partie qu'on leur défend d'habiter, du marbre, du cuivre et du pétrole.

Depuis assez longtemps, les colons avaient oublié les Français et leurs traités, et s'établissaient sans le moindre scrupule, sur le territoire défendu: il n'y a pas moins dans cette localité, de trente ou quarante postes anglais; ils n'ont pas de titres de propriétés, mais ils

sont dans la même position qu'une foule de colons ou *squalters*.

Tout allait assez bien, lorsqu'en 1866, un citoyen de Terre-Neuve demanda au gouvernement anglais l'autorisation d'exploiter des mines situées sur le territoire prétendu français.

Lord Carnarvon, alors ministre des colonies, répondit qu'il fallait bien se garder d'une pareille entreprise, que les droits des Français étaient indisputables et devaient être respectés.

La législature de Terre-Neuve refusa d'accepter ce jugement sans protestation, et le 9 avril 1867, la législature adopta des résolutions demandant au Parlement anglais qu'on leur rendît leur territoire.

Ces résolutions viennent d'être présentées à la Chambre des Communes où elles ont soulevé une discussion des plus vives.

Les colons plaident prescription en faveur de leur droit de résidence. Ils disent même que les Français les ont encouragés à s'établir sur leur réserve; et cela se comprend assez. Les Français n'habitent leurs postes de pêche que pendant l'été; par conséquent ils sont bien aises d'y laisser des habitants qu'ils retrouvent à leur retour, et qui peuvent leur procurer tous les avantages de la civilisation.

Il se trouve ainsi que le gouvernement anglais est plus français que les Français eux-mêmes qui voient sans la moindre objection les colons empiéter sur leurs droits de propriété.

Lord Houghton a fait valoir les droits de la colonie, et a mis en doute la validité des réclamations des Français. Sur ce point, il a cité une dépêche assez significative de lord Palmerston adressée le 10 juillet 1858, au comte Sébastiani. Voici un extrait de cette dépêche:

« Je ferai observer à Votre Excellence, que si les droits concédés aux Français, par la déclaration de 1783, avaient été compris comme étant d'une nature exclusive dans la circonscription désignée, les termes de cette déclaration auraient été plus amples et plus formels.

Dans aucun autre document signé par l'Angleterre, on ne peut trouver une concession aussi importante qu'un droit exclusif de cette nature mentionné en termes aussi vagues et aussi indéfinis. La réclamation de la France ne s'appuie que sur une interprétation et une déduction. »

Lord Carnarvon croit que les droits des Français sont réels, et il assure qu'ils ont même été reconnus par plusieurs actes de la législature coloniale.

Plusieurs tentatives ont été déjà faites pour régler cette question, mais chaque fois, la so-

lution a été entravée par les autorités de la colonie.

En 1857, en 1859 et en 1861, le gouvernement impérial prit des mesures pour empêcher le retour des difficultés qui ont existé autrefois entre les pêcheurs anglais et français, mais chaque fois ces mesures restèrent sans conclusion, par suite des prétentions de la colonie.

En face d'une pareille situation, voici la convention qu'il propose. Les Français abandonneraient leurs prétentions à la propriété exclusive de leurs places de pêche et de leur territoire, et permettraient aux colons d'en partager le bénéfice. En même temps les colons accorderaient les mêmes priviléges sur leurs places de pêche.

L'ex-ministre a insisté avec raison sur la nécessité de faire disparaître, en temps de bonne entente, toutes ces causes de difficultés qui peuvent, lorsque les esprits sont un peu montés, conduire à des guerres dont nous aurions nous-mêmes beaucoup à souffrir. Il a cité comme exemple les pêcheries du Golfe que les Etats-Unis prétendent nous disputer, et qui, depuis la guerre, sont l'objet de discussions incessantes, qui ne parraissent pas devoir se terminer de sitôt.

Le duc de Buckingham a fait connaître l'opinion actuelle du gouvernement anglais, qui est en tous points conforme à celle de lord Carnarvon, et il a plaidé la cause du compromis proposé.

C'est probablement ce qui aura lieu, puisque chacune des parties en cause devra y trouver son avantage.

(*Moniteur de la Flotte*).

— LE NIAGARA. — On lit dans le *Courrier des États-Unis*: Nous attendons de jour en jour une catastrophe au Niagara. La chute du *Fer-à-Cheval* menace ruine. Des infiltrations souterraines minent incessamment le sous-sol du lit de la rivière, et ne peuvent manquer d'entrainer, à une époque plus ou moins éloignée, la masse énorme des rochers qui surplombent le bassin inférieur.

Le jour n'est peut-être pas loin où, au lieu des immenses cataractes à pic qui font l'admiration du monde entier, il n'y aura plus qu'une pente torrentielle, une déclivité rapide qui sera loin de présenter l'aspect grandiose et pittoresque des chutes actuelles.

— CONSUMMATION DES ALLUMETTES CHIMIQUES. — On sait que rien n'arrête les faiseurs de statistique, et que rien ne leur échappe. En voici un qui a calculé la consommation, par jour et par individu, des allumettes chimiques.

Ainsi, chaque individu, en France, con-

IV

Dans l'anse où le flot dort sur le sable qui brille,
Un jour quelque pêcheur amarré son bateau,
Qui devient la maison où vivra sa famille :
D'une grande cité ce sera le berceau !

L'élegant toit succède au réduit d'algues vertes ;
Des monuments au ciel montrent leur front tout fier ;
De quais, de bastions, les plages sont couvertes,
Et le navire entrant saluté un port de mer !

Dans ses murs renfermant le germe de la vie,
Cent peuples étrangers se donnent rendez-vous :
Ils seront les outils vivants de l'industrie,
Richesse pour plusieurs et bien-être pour tous !

La ville que l'on voit assise au bord de l'onde
Diamant encaissé dans le roc et les fleurs,
Est partout et toujours souveraine du monde,
Car les autres cités lui devront leurs splendeurs !

Athènes, chère aux arts, toi, superbe Carthage !
Tyr que l'on surnomma jadis REINE DES MERS !
Cette auréole d'or qui fut votre partage ;
Percant la nuit des temps, brille dans l'univers !

V

Et de nos jours, voyez, n'avons-nous pas Marseille ?
Asile du commerce et siège de merveille,
Antique, majestueux port !
Centre de réunion pour tous les points du monde,
Ville où naît le travail qui grandit, qui féconde
Et peut rendre un peuple si fort.

De sites enchantés, le voyageur avide
Reste saisi devant le spectacle splendide
Qu'offre à ses yeux émerveillés
Une ville riante et semblant toute fière,
D'avoir à ses côtés les flots d'une rivière
Et la mer superbe à ses pieds.

Avez-vous reconnu le Havre que domine
Le ravissant aspect de sa riche colline,
Forêt de villas et de fleurs,
Le Havre et ses bassins, où, comme une dentelle
Des milliers de mâts s'enlacent pèle-mêle
Le Havre et ses fils travailleurs !!!

Voyez comme la vie en son sein surabonde,
Là, les produits venus de tous les points du monde
Sont changés en des monceaux d'or...
Le commerce est son lot, son travail, sa richesse,
La bonne foi, voilà son titre de noblesse
Et la charité son trésor !

Havre ! pays béni, qui promets à la France
De ton sein jeune encor l'éternelle abondance
Fils d'un Roi protecteur des arts !
Et qui veux des talents te faire aussi le guide,
On est fier d'essayer ses pas sous ton égide
Et d'être né sous tes remparts !

Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort, Bordeaux, Nantes,
Ces vaillants ports de mer, ces villes florissantes
De la France, enfants précieux !
Qui sachant l'enrichir, l'illustrer, la défendre
Concourent à l'honneur que nous voyons lui rendre
A jamais et dans tous les lieux !

Oh qu'il est beau de voir, lorsque le soleil brille,
Ces navires divers, sur la mer qui scintille,
Glissant comme des alcyons (1);
Mais eux n'annoncent pas que l'horizon se voile ;
Car ils portent gairement sous leurs ailes de toile
La richesse des nations.

Oh qu'il est beau de voir lorsqu'éclate l'orage,
Ces navires luttant contre les flots en rage,
Qui s'ouvrent pour les engloutir ! ...
Et ce peuple marin qui, vers une autre terre,
Porte la liberté, la paix et la lumière,
Ou, s'il le faut, meurt en martyr.

VI.
Nous voici maintenant dans des pays sauvages ;
Nul pied civilisé n'a foulé ces parages,
Ces déserts arides, ces bois,
Pourtant voici des feux sous d'informes toitures :
Là vivent, à moitié, de pauvres créatures
Dont les instincts, seuls, sont les lois !

L'habitant de cette île, hélas ! abandonnée,
N'a pas pour se nourrir, tant son âme est bornée,
L'habileté d'un animal !
Chacun cherche pour soi. — Parfois, si quelque frère
Se trouve plus heureux, l'autre lui fait la guerre
Comme fait le tigre au cheval !

Un infirme, un vieillard, c'est, pour eux, chose vile
Il s'en défout ! ... la femme est un être servile :
La force est leur seule équité !
Deux fleurs croissent pourtant dans leur nature inculte :
D'abord, l'instinct d'un Dieu... puis, pour les morts leur
Reflet de l'immortalité ! ...

(1) Oiseau de mer annonçant la tempête.



somme par jour 6 allumettes; en Angleterre, 8; en Belgique, 9.

En Allemagne, la patrie des allumettes, la consommation doit être encore plus considérable. A quoi attribuer cette différence entre les diverses nations?

Les raisons doivent être multiples.

Quoi qu'il en soit, voici le côté sérieux et intéressant de la question:

En prenant pour base la consommation de la France, on peut estimer que l'Europe entière consomme quotidiennement 2 milliards d'allumettes, ce qui représente plus de 300,000 kilogrammes de bois par jour, soit par an 400,000 mètres cubes de bois de tremble et de peuplier.

A cela il faut ajouter la consommation des allumettes-bougies, qui a pris une certaine extension dans ces dernières années. En Autriche, une fabrique occupe 5,000 ouvriers. En France, la fabrique la plus considérable en ce genre n'a que 600 ouvriers.

On peut estimer à 50,000 les ouvriers occupés en Europe à la fabrication des allumettes chimiques de diverses espèces, et à 250 millions au moins la valeur des produits.

L'allumette chimique a pénétré partout: le sauvage de l'Océanie même n'allume plus son feu en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre, mais bien au moyen d'allumettes chimiques.

Il ne reste plus qu'un vœu à former: c'est que l'allumette amorphe remplace partout l'autre, et éloigne ainsi de nombreuses causes d'incendie.

(*Courrier du Havre*).

ANNONCE HYDROGRAPHIQUE.

Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

PHARES ET BALISES.

AVIS AUX NAVIGATEURS.

Phare des Roches-Douvres.

Les navigateurs sont prévenus qu'un phare de premier ordre est en construction sur la plus grande roche du plateau des Roches-Douvres, lequel est situé dans la Manche, à 16 milles environ au N.-N.-E. de l'île de Bréhat. La tour sera en fer, sera peinte en blanc, et élèvera le foyer de l'appareil à 55m. au-dessus du niveau des plus hautes mers. Le feu sera blanc, scintillant; sa portée sera de 25 milles marins dans les circonstances ordinaires de l'atmosphère, mais un navigateur élevé à 3m. seulement au-dessus du

niveau de la mer ne l'apercevra qu'à 20 milles de distance environ.

Latitude, 49° 6' 28"; longitude, 5° 9' 3" O. On espère que ce nouveau phare pourra être allumé vers la fin de l'année, si l'état habituel de la mer n'entrave pas les opérations maritimes au delà des prévisions. Un nouvel avis fera connaître à court délai la date qu'il est impossible de fixer dès à présent.

MER DU NORD.

Eclairage du canal de Tyboron.

Le canal Agger est ensablé et n'est plus navigable; mais il s'est formé un nouveau canal nommé Tyboron, à 2,190 mètres plus au Sud, et dans lequel on a de 2m 04 à 2m 2 d'eau à marée haute. En conséquence, la galilote des pilotes du canal Agger a été mouillée à l'entrée de ce nouveau canal par 56° 42' 42" N., 5° 54' 19" E., et on allume dessus, depuis le 11 mai 1868, un feu *fixe blanc*.

Voyez la série A, n° 169; la carte n° 1967; le plan anglais du Fiord de Lüm, n° 2325; l'instruction n° 382, page 336.

MER MÉDITERRANÉE.

Feu fixe sur le banc Vada (côtes Ouest d'Italie).

Le Bureau central scientifique de Livourne fait connaître que, le 1^{er} juillet 1868, on allumera un nouveau feu dans une tour récemment construite sur le banc de Vada, situé sur la côte Ouest d'Italie.

Le feu sera *fixe blanc*, élevé de 16m 80 au-dessus du niveau de la mer, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 10 milles sur tout l'horizon.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles, et du quatrième ordre.

La tour est en fer et à jour, du système Mitchell; elle est située sur la partie centrale du banc, au S. 54° 37' E. de la tour à feu du port de Vada, et par 43° 19' 11" N., 8° 1' 45" E.

Relèvements vrais. Variation: 14° 58' N. O. en 1868.

Voyez la série D, n° 173a; les cartes n° 1006, 1186, 1865, 1246 et 1311.

Feu tournant sur la pointe Delamara (île de Malte).

Conformément à l'Annonce n° 8, 10 mars 1868, concernant l'extinction provisoire du feu de la pointe Delamara, situé dans la baie de Marsa-Scirocco, côté S. E. de Malte, l'Amirauté anglaise fait connaître que, le 1^{er} juillet 1868, l'appareil d'éclairage sera remis à sa place.

Chez les sauvages en alarme
Les plus braves ont pris les armes,
Les plus faibles versent des larmes;
D'autres, se prosternent soumis!
Bientôt on va les voir se rendre
Avec un sourire, un mot tendre
Les autres se feront comprendre,
Et voilà des peuples amis!...

Les pionniers ont pris la hache;
Pour accomplir leur noble tache,
Du matin au soir, sans relâche,
Ils travaillent avec ardeur!
Jour par jour, sous leurs mains habiles,
Les terres deviennent fertiles;
Et des milliers d'êtres débiles
Vont retrouver force et vigueur!

Des difficultés réunies
Pour nos chercheurs de colonies
Les premières sont aplaniées;
Mais aux fils de cette tribu
Il faut la lumière des nôtres,
Tâche plus rude que les autres!
Mais d'infatigables apôtres
Sauront atteindre aussi ce but!

Dans ces pauvres intelligences
Les gens éclairés des sciences
Jettent les fécondes semences
Pour l'avenir, fruits précieux!
Tandis que les missionnaires,
Des âmes célestes lumières,
Leur apprennent qu'ils sont tous frères
Et qu'il est un Dieu dans les cieux!

Le nouveau feu sera *tournant*, montrant alternativement une lumière *rouge* et une lumière *blanche* chaque demi-minute (30"); il sera élevé de 45m 9 au-dessus du niveau de la mer, et avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 15 milles. On le verra dans un arc de 270 degrés ou entre le N. 22° 45' E. et le N. 67° 15' O.

L'appareil d'éclairage sera dioptrique ou à lentilles, et du troisième ordre.

La tour, qui a 21m 9 de hauteur, est octogone, bâtie sur le milieu de la maison des gardiens, construite en pierres et rectangulaire. Sa position est donnée par 35° 49' 40" N., 12° 14' E.

Les relèvements sont vrais. Variation: 12° 15' O. en 1868.

Voyez la série D, n° 252, et les cartes n° 1186, 907, 1854.

MER NOIRE.

Feux de direction à Poti (Russie).

Le Département hydrographique russe fait savoir que, depuis l'ouverture de la navigation en 1868, on a placé deux amers qui donnent la direction du canal de la barre, pour les profondeurs de 2 mètres, à l'entrée de la branche Sud de la rivière Rion.

Chaque amer est formé de deux poteaux soutenus par des étais avec un rectangle *blanc* au sommet.

Pendant la nuit, on allumera, sur l'amer extérieur, un feu *fixe rouge*, élevé de 3 mètres environ; sur l'amer intérieur, on allumera un feu *fixe blanc*, élevé de 5m 30 environ.

Comme le canal change, les amers pourront être déplacés, et on ne les allumera pas quand les circonstances ne permettront pas d'entrer dans la rivière.

Voyez la série D, n° 456a; la carte n° 1850.

MER DES INDES.

Feu fixe au port de Cheribon (Java).

Le Commandant en chef du Département de la marine des Indes néerlandaises fait savoir, que depuis le 1^{er} juillet 1867, on allume toutes les nuits un nouveau feu pour signaler la rade de Cheribon, située sur la côte Nord de l'île de Java.

Le feu est *fixe blanc* élevé de 8 mètres au-dessus du niveau de la haute mer, et, avec une atmosphère claire on pourra le voir d'une distance de 8 milles.

L'appareil d'éclairage est dioptrique ou à lentilles.

Le feu est placé sur l'extrémité extérieure

Le sceau du Créateur, pourtant, sur vos fronts brille
Pauvres enfants perdus de la grande famille;

Mais elle tend ses bras vers vous!

Un rayon va descendre en votre âme flétric
Au banquet où l'on boit la véritable vie
Vous prendrez place auprès de nous!...

VII.

Écoutez: du peuple sauvage
Accouru, de loin, sur la plage,
Les cris de terreur et de rage
Ont percé la voûte des cieux!
C'est qu'ils ont vu sur l'onde immense
Un monstre ailé qui se balance
Et, terrible dans son silence,
Par bonds, va s'élançer vers eux!

La terreur fait place à l'extase;
Le monstre est une vaste case
Aux toits flottants et dont la base
Se tient et marche sur les flots!
Pour les fils du sauvage empire
Surprise impossible à décrire,
Quand soudain sortent du navire
Navigateurs et matelots!

S'exilant loin de leur patrie
Sur un élément en furie
Exposant mille fois leur vie.
Quels sont ces hardis voyageurs?
Qui vont aux rives étrangères
Porter à leurs malheureux frères,
Leurs bras dévoués, leur lumières
Pour les rendre heureux et meilleurs!

Comme s'ils commettaient des crimes,
De leurs dévouements si sublimes
Ges grands coeurs, parfois, sont victimes!
Mais Dieu bénit leur mission!...
De sauvages plus une trace!
Un peuple éclairé les remplace,
Et ce bienfait que rien ne passe
Vient de la navigation!...

VIII.

L'industrie et les arts (admirable alliance!)...
Quand ils ont fécondé le lieu de leur naissance,
Vont féconder un autre lieu,
Qui porte ailleurs les fruits que leur présence entraîne...
L'homme tient en ses mains les nœuds de cette chaîne
Dont le dernier cran tient à Dieu!

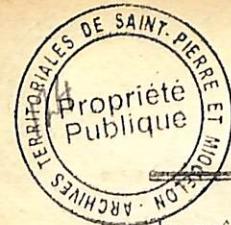
Le progrès marche!... marche!... il grandit d'âge en âge
Feu descendu du ciel, versant sur son passage
La vie à chaque nation!

Bienfait de l'univers... force toujours nouvelle!
Mais qui donne l'essor à sa course éternelle?
Ah! c'est la navigation!!

Art sublime et sacré qui, pour unir les mondes
Vainquis le double obstacle et des vents et des ondes
Et sus les ranger sous ta loi!
Achève ton travail!... brise d'autres barrières!
Que les peuples, un jour, entre eux s'appelant frères
Soient à jamais uni par toi!...

LEONIE BAILLET-BLAINVILLE,
Née FORT-MEU.

Vers présentés au concours de poésie de l'Exposition internationale maritime du Havre.
(*Moniteur de la Flotte*).



du môle Nord du port, et il a pour but de signaler pendant la nuit la rade de Cheribon. Voyez la série K, n° 114a; les cartes n° 889, 1251, et l'instruction n° 428, page 23.

OCÉAN ATLANTIQUE NORD. (Côte ouest de France).

Danger dans la baie de Saint-Jean-de-Luz.

Les navigateurs sont prévenus que des blocs ont été coulés sur la roche Artha, à l'entrée de la baie de Saint-Jean-de-Luz, et qu'ils assèchent à basse mer.

On devra, pour passer entre la roche Artha et l'extrémité de la digue du Socoa, tenir au S. 39° E. (du monde) la montagne Eshaure entre les deux pavillons placés sur une maison de Saint-Jean-de-Luz. (Voir le plan n° 2603).

Rivière Saint-Laurent (Canada).

Signal de brouillard et de neige sur la pointe des Monts.

Le Trinity-House, Québec, fait connaître que l'on a placé un canon de 9 livres près du phare de la pointe des Monts, à l'entrée de la rivière Saint-Laurent. Du 1^{er} avril au 15 décembre, on tirera ce canon toutes les heures par les temps de brume et pendant les tempêtes de neige.

Ajoutez en note, aux observations de la série F, n° 25: Voyez la carte n° 353, pages 34, 297.

POSTE AUX LETTRES.

L'aviso à vapeur l'*Estafette*, parti de Saint-Pierre, dimanche dernier, à midi, avec la correspondance de la colonie pour les États-Unis d'Amérique et l'Europe, est arrivé à Sydney, suivant télégramme du 27, lundi matin, à 9 heures.

Le sac aux lettres de la goëlette *Frères-et-Sœurs*, cap. Demoncuit, en partance pour La Rochelle et Bordeaux, sera levé le 1^{er} août, à midi.

ÉTAT CIVIL.

SAINT-PIERRE.

NAISSANCE.

27 juillet. — Jean, Joseph-Marie-Etienne.

MARIAGE.

28 juillet. — M. Quinette, François, charpentier, avec M^{me} Ponée, Camille-Marie, sans profession.

DÉCÈS.

22 juillet. — Claireaux, Amélie, femme Chaplain, sans profession, 28 ans, née à Granville (Manche).

24 juillet. — Daguerre, Dominique, marin, 30 ans, né à Ciboure (Basses-Pyrénées).

24 juillet. — Bouleuc, Éléonor-François, marin, 22 ans, né à Cancale (Ille-et-Vilaine).

NOUVELLES MARITIMES ET COMMERCIALES

PORT DE SAINT-PIERRE

BATIMENTS DE L'ÉTAT.

SORTIES.

— L'aviso à vapeur le *Bouvet*, commandé par M. de Montpezat, lieutenant de vaisseau, est parti pour Sydney le 23 juillet 1868.

— La frégate à hélice la *Sémiramis*, portant le pavillon de M. le contre-amiral baron Méquet, commandant en chef de la division des Antilles, du golfe du Mexique et de l'Amérique du Nord est partie pour Sydney, le 25 juillet 1868.

BATIMENTS DU COMMERCE.

ENTRÉES

VENANT DE

18. Emilie, p. Gerisier, morues. Lieux de pêche.
21. Providence, p. Berest, " "
— Eclair, p. Gautier, " "
— Elisabeth, p. Cresveur, " "
— Ticino, p. Neveu, " "

VENANT DE ENTRÉES

23. Entreprise, p. Chapdelaine, morues. Lieux de pêche.

- Magenta, p. Cruchon, " "
- Jessie, p. Lemoigne, " "
- Ecureuil, p. Hubert, " "
- Champion, p. Rocher, " "
- Deux-Sœurs, p. Besnard, " "
- Sept-Sœurs, p. Lemoine, " "
- Deux-Maries, p. Lemoine, " "
- Pigeon, p. Goron, " "
- Harmonie, p. Coste, " "
- Colombe, p. Prevert, " "
- Adèle-Auguste, p. Denis, " "
- 24. Louis-Jean, p. Hebert, " "
- Eugénie-Marie, p. Cœuret, " "
- Neustrie, p. Lelorieux, " "
- Joséphine, p. Desvet, " "
- Espiègle, p. Vigneau, " "
- Sainte-Marie, p. Quemerais, " "
- Maria, p. Campion, " "
- 25. Emile-Edouard, p. Panier, " "
- Héro, p. Coste, " "
- Comète, p. Lessard, " "
- Marie, p. Lafond, " "
- Argo, p. Gomericoux, " "
- Orénoque, p. Cadiou, " "
- Trois-Frères, p. Goron, " "
- Marie-Joseph, p. Brouard, " "
- 26. Henriette, p. Amestoy, " "
- Bessic, p. Magnan, " "
- Claude, c. Landrin, " "
- Tour-Malakoff, c. Allard, " "
- 27. Jeune-Lucy, c. Hervé, " "
- Vengeur, p. Delisle, " "
- Louise-Anna, c. Hebert, " "
- Marie-Rose, p. Jacquachoury, " "
- Frères-et-sœurs, p. Lemaitre, " "
- Dorade, p. Girard, " "
- Napoléon, p. Jacquet, " "
- Papillon, p. Dagord, " "
- Lucie, p. Legasse, " "
- Gabrielle, p. Rouelle, " "
- Eclair, c. Benâtre, sel. Saint-Nazaire.
- Mars, p. Leblanc, morue sèche. Codroy.
- Hélène-Marie, p. Mouton, morue sèche. Miquelon.
- 28. Pascal, c. Daguerre, Guadeloupe.

SORTIES

27. Louis, c. Delabarre, Bordeaux.
avec 49,879 morues vertes, pesant 124,685 kilog., ch. par MM. Baille et fils, négociant, à Cette.
29. Georges-Auguste, c. Lambert, Port-Philippe (Nouvelle-Ecosse).

Navires étrangers.

- ENTRÉES
24. William, c. Charles Lenoir, bois à feu. Arichat.
27. Ripple, c. Mac Kay, bois à feu. Prince-Edouard.
29. Dove, c. Soherlin, bois et bestiaux. cap Breton.

SORTIES

23. Margaret, c. England, lest. Sydney.
25. Snow-Squall, c. Chiasson, lest. Marguerie.
28. Bell-of-Ronce, c. Boudrot, lest. Sydney.
— William, c. Seaman, lest. Prince-Edouard.

Navires expédiés pour les lieux de pêche:

22. Providence, p. Berest.
— Eclair, p. Gautier.
— Ticino, p. Neveu.
— Ecureuil, p. Hubert.
23. Jessie, p. Lemoigne.
— Adèle-Auguste, p. Denis.
— Champion, p. Rocher.
— Entreprise, p. Chapdelaine.
— Deux-Maries, p. Lemoine.
— Magenta, p. Cruchon.
24. Pigeon, p. Goron.
— Louis-Jean, p. Hubert.
— Colombe, p. Prevert.
— Eugénie-Marie, p. Cœuret.
— Sept-Sœurs, p. Lemoine.
— Sainte-Marie, p. Quemerais.
— Neustrie, p. Lelorieux.
25. Joséphine, p. Desvet.
— Héro, p. Coste.
26. Deux-Sophies, c. Mathieu.
— Emile-Edouard p. Panier.
— Argo, p. Gomericoux.
— Comète, p. Lessard.
— Marie-Joseph, p. Brouard.
— Marie n° 7, p. Lafond.
27. Bessie, p. Magnan.
— Henriette, p. Amestoy.
— Espiègle, p. Vigneau.
— Claude, p. Landrin.
— Trois-Frères, p. Goron.
— Tour-Malakoff, c. Allard.
— Orénoque, p. Cadiou.
— Jeune-Lucy, c. Hervé.
— Vengeur, p. Delille.
28. Louise-Anna, p. Hébert.

MORUE. — Depuis huitaine nous avons vu revenir un assez grand nombre de goëlettes avec leur deuxième pêche. Sauf quelques rares exceptions, les résultats obtenus sont loin d'être tels que nous l'avions espéré. En revanche, Miquelon est très-favorisé. Les pêcheurs nous affirment que depuis plusieurs années, ils n'avaient pas vu si grande abondance de poisson. La semaine dernière leur a été très-fructueuse. Et ce qui expliquerait presque, cette grande quantité de morue sur leurs côtes, serait la présence de nombreux bancs de hareng

et surtout de capelan. C'est au point que les habitants de cette île, n'ont même pas essayé de pêcher quelque encornets, tant la morue se montre friande de capelan.

A Saint-Pierre, nos petits pêcheurs manquent totalement de boëte. L'encornet a disparu: c'est d'autant plus fâcheux qu'ils n'ont pas d'autre appât en ce moment et que la morue, comme à Miquelon, est venue sur tous nos petits fonds, surtout dans l'ouest et dans la baie.

Environ 70,000 encornets ont été apportés de Terre-Neuve par un bateau anglais; ils se payent 5 fr. le 100; encore nos pêcheurs s'estiment-ils heureux de pouvoir s'en procurer à ce prix.

Pas de nouvelles du golfe.

HARENG. — Plusieurs lots de hareng nous sont arrivés par bâteaux anglais. Les prix se sont tenus depuis 5, 6 et 7 fr., prix le plus élevé. Un seul chargement a obtenu le 27 du courant, 8 fr. pour première qualité.

Le Pascal, cap. Daguerre, arrivé de la Guadeloupe, le 28 du courant, a vendu 22 fr. 80 G. B., 20 fr. P. P. Par ce navire nous recevons une lettre de la Pointe-à-Pitre, datée du 3 juin, dont nous donnons un extrait:

« Pointe-à-Pitre, 3 juin.

Depuis nos derniers avis, nous avons reçu 40 boucauts G. B. et 20 boucauts P. P., provenant de la garnison de l'Industrie, vendus à la Martinique et détaillés par l'acheteur de notre place. — 200 fûts morue P. P. de la Barbade, placés à 20 fr.; 20 boucauts et 10 tierçons de la Martinique, provenant du Raoul-et-Aurélie et détaillés par le réceptionnaire; — 50 fûts P. P. de Marseille, vendus à 14 fr. 50 à l'entrepôt.

Enfin, le 7 courant, après une lacune de 40 jours depuis la Violette, nous avons vu paraître le Pascal (22 jours de traversée), avec 273 boucauts G. B., 24 fûts P. G. B. et 128 fûts P. P. Ce navire trouvant notre marché très-faiblement approvisionné, était appelé à obtenir de hauts prix, quand, avant que les échantillons ne fussent même débarqués, le packet français nous annonçait l'arrivée à la Martinique du Raoul-et-Aurélie et sa vente à 18 et 15 fr. Ces nouvelles ont jeté le plus grand froid chez nos acheteurs habituels qui n'ont voulu aborder que les prix de 22 fr. 80 et 20 fr. acceptés par les consignataires du Pascal. Comme vous le voyez, de malheureuses circonstances ont enrayer cette opération qui s'annonçait sous les auspices les plus favorables.

Depuis, nous avons eu deux lots de morue des îles anglaises: 25 fûts P. P., qualité inférieure, vendus 14 fr. 50; 100 fûts P. P. bonne marchandise, placés à 16 francs.

Le sucre bruts se payent de 21 à 25 fr. et les sortes d'usine de 32 à 35 fr. — Le tafia est très-rare, tient de 55 à 60 cent. le litre. — La mélasse manque.

Le fret se ressent de l'épuisement des sucre: il se cote à 40 fr. pour Nantes et le Havre et à 50 fr. pour Bordeaux.

« P. S. — Par Rapide, de la Martinique, on nous apporte à l'instant 20 boucauts G. B. et 10 tierçons P. P. pour détail; 10 boucauts G. B. et 30 tierçons P. P. vendus à 21 et 18 fr., le tout provenant du Raoul-et-Aurélie. »

Dans le tarif des droits que nous recevons avec cette lettre, nous voyons que le droit de 3 0/0 par quintal morue sèche a déjà subi une réduction notable: ce n'est plus que 2 fr. par 100 kilog.

A. P.

ANNONCES & AVIS

A VENDRE

HUILE DE FOIE DE MORUE BLANCHE PURE

Chez M. F. DELANGLE, fab'

à SAINT-PIERRE (Terre-Neuve). 3

A VENDRE

Une maison sise rue Boursaint, composée de 4 pièces au rez-de-chaussée, mansardes, appentis et jardin au nord, appartenant au sieur Heudes (Pierre) et héritiers de feu dame Heudes, née Paturel (Julie).

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Paturel fils, agent d'affaires.

EN VENTE

A L'IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT.

LIVRET DE SIGNAUX

DU PHARE DE GALANTRY

RÉPÉTÉS PAR LE STATIONNAIRE

Prix : 50 cent.

Saint-Pierre, — Imp. du Gouvernement.